YERRES

Service Juridique
N° tél. : 01 69 49 77 00
N/Réf. : NL/ED/FL

DECISION N°2000/185

OBJET : Affaire commune d'Yerres c/ M. BARBERO Guy : recours en annulation d'une déclaration de travaux (édification d'un "abri de jardin"), accordée à M. TANGUY, introduit devant le Tribunal administratif de Versailles.
Désignation de l'avocat.

Le Député Maire, de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22 et L 2122-23

VU le Code de la justice administrative, et notamment les articles R 431- 1 à R 431 - 5,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 1995, complétée par celles du 27 juillet 1995 et du 26 novembre 1997, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L. 122-20 du Code des Communes,

VU l'arrêté n° 2000/124 série A du 13 juillet 2000 portant délégation de fonctions et de signature durant l'absence du Maire à Madame Nicole LAMOTH, Premier Adjoint,

VU la requête présentée par Monsieur BARBERO auprès du Tribunal administratif de Versailles, enregistrée sous le n° 0003894-3, notifiée à la commune le 7 juillet 2000, à l'encontre de l'arrêté du 5 mai 2000 portant prescription sur une Déclaration de Travaux Exemptés de Permis de Construire (édification d'un "abri de jardin") n° DT9169100M6021 accordée à Monsieur TANGUY ,

DECIDE

DE défendre les intérêts de la Commune dans cette action intentée contre elle, devant le tribunal administratif de Versailles.

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

DE désigner et mandater à cet effet Maître RICHARD, avocat à la cour, 25 Boulevard de l'Amiral Bruix 75782 PARIS Cedex 16, pour représenter la commune d'Yerres devant cette juridiction d'une part, présenter les mémoires et tout acte de procédure correspondants d'autre part,

Fait à Yerres, le 24 juillet 2000

Pour le Député Maire,
Le Premier Maire adjoint délégué,

Nicole LAMOTH

REÇU LE
02 AOUT 2000
SOUS-PREFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVR

126